

Département de la Drôme
Commune de Mérindol les Oliviers
**PROCES VERBAL DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

~~~~~

**Séance du 22 mai 2025**

Présents : Augustin CLEMENT, Maire, Béatrice MATHON, Gilbert EYSSERIC, adjoints, Cécile BROUILLET, Sylvain BROUILLET, Lucien DE MUNTER, Amandine JOLY, conseillers,

Absent : Jessy REYNAUD, Olivier BOUCHET

Pouvoirs : Sylvie JOLY donne pouvoir à Béatrice MATHON, Lucien DE MUNTER donne pouvoir à Augustin CLEMENT

Secrétaire de séance : Béatrice MATHON

La séance est ouverte à 18h30.

**1/ Point sur la rénovation thermique des bâtiments**

Dépôt du permis de construire.

**2/ Convention Unique pour tous les services du Centre de Gestion 26**

Considérant que le Code général de la fonction publique prévoit le contenu des missions facultatives que les Centres de gestion de la fonction publique territoriale sont autorisés à proposer aux collectivités affiliées ou non affiliées de leur département,

Considérant que ces missions sont détaillées aux articles L. 452-40 et suivants de ce même code, que leur périmètre couvre notamment les activités de conseils et formations en matière d'hygiène et sécurité, de gestion du statut de la Fonction publique territoriale, de maintien dans l'emploi des personnels, d'application des règles relatives au régime de retraite CNRACL,

Considérant que l'accès libre et révocable de la collectivité à ces missions optionnelles suppose néanmoins un accord préalable,

Considérant que le CDG 26 en propose l'adhésion libre et éclairée au moyen d'un seul et même document, dénommé « convention unique »,

Considérant la possibilité pour le conseil d'administration de faire évoluer les tarifs des prestations et services annuellement,

Considérant que la collectivité cocontractante n'est tenue que par les obligations et les sommes correspondant aux prestations de son libre choix, sélectionnées en annexes, sur production d'un formulaire, d'un bon de commande ou d'un bulletin d'inscription,

Considérant, en conséquence, que la collectivité cocontractante n'a pas l'obligation de recourir à tous les services et missions facultatifs en adhérant à ladite convention,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire après en avoir délibéré,

- D'adhérer à la convention unique relative aux services et missions facultatifs du CDG 26 ci-annexée.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit document cadre, ses éventuels avenants ainsi que les actes s'y rapportant (formulaire de demande d'intervention, bulletin d'adhésion, proposition d'intervention, etc...)

### **3/ SMOP : communication d'un courrier de réunion**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion aura lieu le 3 juin 2025 à 17h30.

A l'ordre du jour : Prévention des risques majeurs, Planification de crise et mise en œuvre opérationnelle du PCS. Le Conseil Municipal prend acte.

### **4/ Présentation des devis de la SAUR pour la mise en place de deux bornes incendie**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les deux devis réceptionnés :

Branchement au Quartier La Coste : 4015,26€

Branchement D147 au Quartier La Justice : 3858,26€

Le Conseil Municipal prend acte de ces deux devis, une enveloppe allouée à ce projet avait été prévue au BUDGET et au vu de ces deux devis, elle sera suffisante.

### **5/ Devis pour l'aménagement paysager de la monte de l'église**

Après avoir présenté les devis réceptionnés, Monsieur le Maire souligne que des précisions devront être demandées sur la végétalisation à droite de la montée de l'église. Le point est reporté.

Questions et informations diverses :

- Une demande a été faite auprès de la COPAVO pour accepter les enfants de Mérindol au sein du centre aéré.
- Cabane à livres : proposition de confier les travaux à l'entreprise La Forge du Ventoux pour un montant d'environ 600€ : vérifier les dimensions sous l'abri
- Nettoyage des drapeaux
- Présentation des plans pour la construction de 8 logements sur l'OAP chemin des grandes Vignes
- Plantations aire de pique-nique et devant cimetière
- Amende de police : marquage au sol pour l'arrêt de bus (devis SPAGGIARI de 1512€TTC)
- Les travaux au secrétariat de carrelage et mise aux normes électriques seront faits cet été.
- Réflexion sur l'achat d'une parcelle à JL CHARRAVIN pour projet de parking.
- Mettre un simple verrou sur la porte des WC publics.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Augustin CLEMENT, Maire lève la séance à 20h30.

*Vu pour être affiché le 22 mai 2025.*

*Conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Fait à Mérindol les Oliviers, le 22 mai 2025.

Le Maire,

Augustin CLEMENT